

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

DIRECTION GÉNÉRALE DES OUTRE-MER

SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

BUREAU DES POLITIQUES AGRICOLES,
RURALES ET MARITIMES

Paris, le 15 NOV. 2019

Affaire suivie par POVEDA Kevin

Tél. : 01.53.69.25.44

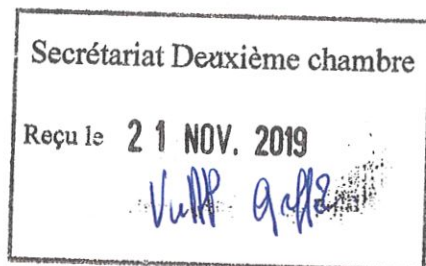
kevin.poveda@outre-mer.gouv.fr

RÉF : 19-029771-D

La Ministre des outre-mer

à

Monsieur le Président de la Cour des comptes
A l'attention de Madame la Présidente de la
deuxième chambre



Objet : Réponse aux observations définitives formulées par la Cour des comptes sur le Grand port maritime de la Guyane.

Par courrier du 7 octobre 2019, vous m'avez saisi des observations définitives que vous formulez à l'encontre du Grand port maritime de la Guyane (GPMG).

Je me félicite des constats que vous dressez sur la bonne gestion du port et partage l'appréciation que vous faites de la dynamique lancée par le projet stratégique 2014-2018, notamment en matière d'investissements structurants pour le port.

A ce titre, la mise en place du poste d'inspection frontalier doit pouvoir être accompagnée financièrement sur les fonds européens régionaux, comme vous le soulignez à la recommandation n°5.

S'agissant de la coordination portuaire au niveau du bassin, je tiens à vous informer qu'un nouveau Conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane devrait se réunir début 2020 en Guyane (après celui tenu le 8 février 2019 en Guadeloupe). A cette occasion, il est prévu d'adopter un document cadre de coordination, ainsi qu'une feuille de route détaillant de manière opérationnelle les actions de coordination, voire de mutualisation, qui seront mises en œuvre par les trois Grands ports maritimes.

Les services de la Direction générale des Outre-mer se tiennent à votre disposition pour compléter ces quelques observations si vous le jugez nécessaire.

Pour la Ministre et par délégation,
le préfet, directeur général des Outre-mer,

Emmanuel Berthier

